



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	7
Absents	26
Total des votes	48

9.1

L'an deux mille vingt cinq, le quinze janvier, le 15 janvier 2025 à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 9 janvier 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Alexis DARMOIS

ELUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN, Mme MONTIER, M. RABEL, M. FOUCOURT, M. VETEL, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME GILBERT A M. FOUCOURT, MME ROSA A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. ANFRAY A MME MOUCHEL, M. VALLEE A M. TIHY, M BLAS À MME BOURNISIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CANTELOUP

N°DEL_0002_2025 Signature convention 2024 partenariale avec la Maison Pour Tous (MPT)

La CCPAVR, créée en 2017 suite à la fusion des collectivités CC Pont-Audemer et CC Val de Risle, a pour compétence optionnelle l'action sociale d'intérêt communautaire, notamment le périscolaire, la gestion et la coordination d'activités destinées à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse (accueils de loisirs, relais assistants maternels, structures d'accueil de la petite enfance), l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative et sociale, culturelle et sportive de territoire (PESL) et la délibération DCL/BCLI/2024-10 du 5 juillet 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. A ce titre, elle veille à une équité de service sur l'ensemble de son territoire.

La maison Pour Tous (MPT) a pour vocation de :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes ;
- Permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture ;
- Structurer et favoriser les espaces de vie sociale et d'échange ;
- Favoriser l'inclusion sociale ;
- Permettre à la jeunesse de se construire, s'épanouir et donner du sens à sa vie.

Elle participe à la construction d'un partenariat dynamique et durable autour de la politique éducative et sociale du territoire Pont-Audemer Val de Risle.

La CCPAVR délègue ses compétences à la MPT sur l'ensemble du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Risle.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières, d'organisation ainsi que les objectifs liant la MPT et la CCPAVR, dont la CTG.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

CONSIDÉRANT le partenariat engagé avec la Maison Pour Tous,

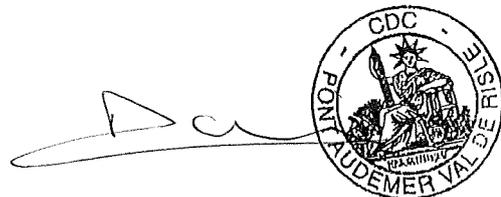
CONSIDÉRANT que les actions petite enfance, parentalité, enfance et jeunesse doivent être déployées sur le secteur géographique de Montfort sur Risle,

CONSIDÉRANT l'inscription des actions de la MPT dans la CTG contractée avec la CAF,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention partenariale 2024 avec la MPT de Montfort sur Risle.

Pont-Audemer, le 15 janvier 2025
Pour le Président empêché
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Le 1^{er} Vice-Président
Alexis DARMOIS